

©3F DR

Publié le 03/01/2024

# " Faites bouger votre quartier 2024 " : nous finançons votre projet!

Vous avez un projet qui mobilise positivement les habitantes et habitants de votre résidence ? Nous vous accompagnons pour passer de l'idée au projet, et nous y apportons une aide financière.

#### **QUEL TYPE DE PROJET ?**

### Quel type de projet ?

Les projets soutenus devront porter sur l'un des **thèmes** retenus pour cette 10<sup>e</sup> édition :

- •le renforcement du lien social au sein de la résidence et le bien-vivre ensemble
- •le développement durable
- •l'inclusion numérique
- •l'accès à la culture et au sport.

Le jury appréciera particulièrement la manière dont votre projet mobilise les locataires 3F.

#### Ces projets devront impérativement :

- mobiliser majoritairement les locataires d'Immobilière 3F et de 3F Seine-et-Marne,
- •se dérouler dans ou à proximité de la résidence,
- •impliquer un nombre conséquent de locataires,
- •se dérouler entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024
- •être réalistes et garantir une faisabilité pratique.

#### Les actions suivantes seront particulièrement appréciées.

- •Créer des moments de convivialité entre résident·es, les aider à renouer des liens et à répondre à leurs besoins.
- •Rendre le numérique accessible au plus grand nombre afin de permettre un meilleur accès aux droits et de faciliter les démarches administratives.
- Accompagner la prise en main des outils numériques et sensibiliser à leur bon usage (aide, prévention).
- Permettre de participer à l'embellissement des espaces collectifs.
- ·Animer des jardins partagés.
- Valoriser le patrimoine immobilier des résidences.
- •Impliquer les habitant·es dans la vie de leur quartier.
- Sensibiliser à la réduction des déchets.
- Favoriser le réemploi et la réparation des objets.
- Permettre l'accès de tous et toutes à la culture et au sport.

## **QUI PEUT RÉPONDRE ?**

Cet appel à projets a vocation à soutenir des projets innovants proposés par des **locataires**, **groupes de locataires**, **associations**, **amicales de locataires**.

#### **COMMENT LES PROJETS SONT-ILS SÉLECTIONNÉS?**

Aucune date limite de dépôt : vous pouvez déposer votre dossier tout au long de l'année pour un projet qui devra se dérouler au cours de l'année 2024.

Le comité de sélection se réserve la possibilité d'auditionner les porteurs et porteuses de projets.

Si leur projet est sélectionné, ils ou elles bénéficieront :

- •d'un accompagnement au montage du projet ;
- •d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

#### **COMMENT RÉPONDRE ?**

## **Comment répondre?**

Tout projet doit être présenté entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre **2024**, **en ligne au lien ci- dessous :** 

Candidature « Faites bouger votre quartier ! »

#### **POUR PLUS D'INFORMATIONS**

#### Adressez-vous par mail à :

 $\underline{faites bougervot requartier@groupe3f.fr}$ 

Consulter le règlement complet